

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 27/002/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 69/06 (AFR 27/001/2006 du 28 mars 2006)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION AU SECRET

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

GAMBIE

le commandant Sang Pierre Mendy (h)
le capitaine Muhammed Jah (h)
le capitaine Bunja Darboe (h)
le lieutenant Wassa Camara (h)
Famara Jammeh (h) – libéré
l'adjudant-chef Alpha Bah (h)
le sergent Abdoulie Sanyang (h) – libéré
Mamadou Cadi Cham (h), ancien ministre
Antouman A. B. Gaye (h), avocat – libéré
Ramzia Diab (f), ancienne députée du parti au pouvoir, l'*Alliance for Patriotic Reorientation and Construction* (APRC, Alliance pour la réorientation et la construction patriotiques)
Musa Saydikhan [orthographe rectifiée, anciennement Musa Seydikam] (h), rédacteur en chef du journal *The Independent*
Madi Ceesay [orthographe rectifiée, anciennement Madi Cisey] (h), directeur de publication de *The Independent*

Nouvelles personnes menacées :

Raif Diab (h), homme d'affaires âgé d'environ 70 ans
Mariam Denton (f), avocate
et au moins 10 autres personnes

Londres, le 6 avril 2006

Au moins douze autres personnes ont été arrêtées à la suite de la tentative de coup d'État du 21 mars. Quatorze détenus ont été libérés, tandis que cinq se seraient échappés. Au moins vingt personnes restent détenues au secret sans inculpation et risquent d'être torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements.

L'avocate Mariam Denton a été appréhendée dans la matinée du 6 avril et conduite au siège de la *National Intelligence Agency* (NIA, Agence nationale de renseignements) à Banjul, la capitale, afin d'y être interrogée au sujet de la tentative de putsch. On a par ailleurs appris que Raif Diab, un homme d'affaires, avait été interpellé le 24 mars et qu'il était détenu dans la prison centrale Mile Two à Banjul. Ce septuagénaire souffre de problèmes cardiaques qui nécessitent une prise en charge médicale régulière et un régime alimentaire spécial, et sa famille craint qu'il ne reçoive pas les soins dont il a besoin en prison.

Musa Saydikhan et Madi Ceesay, journalistes de *The Independent*, sont toujours détenus au secret sans inculpation. Ils se trouvent au siège de la NIA. Les bureaux du journal sont toujours fermés, les forces de sécurité n'ayant toujours pas restitué les clés.

Selon une déclaration, le 4 avril, du bureau de l'inspecteur général de la police, l'adjudant-chef Alpha Bah s'est évadé le 3 avril avec quatre autres détenus.

Famara Jammeh et un autre officier de l'armée ont été libérés le 28 mars, dans la soirée. Douze autres personnes, dont le sergent Abdoulie Sanyang et l'avocat Antouman A. B. Gaye, ont été remises en liberté le 3 avril.

Au moins vingt personnes sont actuellement détenues au secret au siège de la NIA et dans la prison Mile Two. Celles qui se trouvent en prison sont en isolement cellulaire.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites que vous vous félicitez de la remise en liberté de Famara Jammeh, du sergent Abdoulie Sanyang, de l'avocat Antouman A. B. Gaye et de 11 autres personnes, mais faites part de votre préoccupation quant au fait qu'au moins 20 personnes sont toujours détenues au secret en raison de leur implication présumée dans une tentative de coup d'État ;

– cherchez à obtenir l'assurance que ces personnes ne seront ni torturées, ni soumises à d'autres formes de mauvais traitements et demandez instamment aux autorités de leur permettre de communiquer régulièrement avec leurs proches, de s'entretenir avec des avocats et de bénéficier de tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;

– demandez instamment aux autorités que les détenus soient libérés immédiatement, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi ;

– si ces personnes sont inculpées, cherchez à obtenir des informations détaillées sur les charges retenues contre elles et cherchez à savoir quand elles seront jugées.

APPELS À :

Président et ministre de la Défense :

Captain (retd.) Alhaji Yahya A. J. J. Jammeh
Office of the President, State House
Banjul, Gambie

Fax : +220 4227 034

Formule d'appel : *Your excellency*, / Monsieur le Président
de la République,

Ministre de l'Intérieur :

M. Baboucarr Jatta
Ministry of Interior
71 Dobson Street,
Banjul, Gambie

Fax : +220 420 1320

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice et Procureur général :

M. Sheikh Tijan Hydar
Department of State for Justice and Attorney General's Chambers
Marina Parade
Banjul, Gambie

Fax : +220 4225 352

Formule d'appel : *Dear Secretary of State*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Gambie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 18 MAI 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*